



PRÉFET DU GERS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 11 - AVRIL 2012

SOMMAIRE

32 - Préfecture du Gers

Secrétariat Général

Arrêté N °2012093-0003 - Arrêté portant délégation de signature à M. Jean- Paul Lacouture, Conseiller d'administration de l'Intérieur et de l'Outre Mer.	1
--	---



PRÉFET DU GERS

Arrêté n ° 2012093-0003

**signé par GUEPRATTE Etienne
le 02 Avril 2012**

**32 - Préfecture du Gers
Secrétariat Général
Direction de la coordination interministérielle et des moyens de l'Etat**

Arrêté portant délégation de signature à M.
Jean- Paul Lacouture, Conseiller
d'administration de l'Intérieur et de l'Outre
Mer.



**Direction de la coordination interministérielle
et des moyens de l'État**
Service du Pilotage Interministériel et du développement
Bureau du courrier et de la coordination

ARRÊTÉ
portant délégation de signature à M. Jean-Paul LACOUTURE,
Conseiller d'administration l'intérieur et de l'outre mer

Le Préfet du Gers,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite,

- VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée (notamment par l'article 132 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales) relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,
- VU le décret du 27 mai 2011 portant nomination de M. Étienne GUEPRATTE en qualité de Préfet du Gers,
- VU l'arrêté préfectoral du 16 juin 2009 fixant l'organisation et les attributions des services de la préfecture du Gers
- VU le décret du 09 janvier 2012 portant nomination M. Christian CHASSAING, en qualité de secrétaire général de la préfecture du Gers,
- VU l'arrêté préfectoral en date du 14 juin 2011 donnant délégation de signature à M. Jean-Paul LACOUTURE en qualité de directeur de cabinet,
- VU le décret du 25 décembre 2009 nommant M. Dominique GILLES, sous-préfet de CONDOM,
- VU le décret du 02 mars 2012 portant nomination de M. Dominique GILLES en qualité de secrétaire général de la Mayenne,
- VU la note de service de M. le préfet en date du 27 mars 2012 relative à la vacance des fonctions de sous-préfet de CONDOM, à compter du 2 avril 2012,

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la préfecture du Gers,

ARRÊTE

Article 1er : Délégation de signature est donnée à compter du 02 avril 2012 à **M. Jean-Paul LACOUTURE** à l'effet de signer pour l'arrondissement de CONDOM, tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents de son arrondissement à l'exception :

- des réquisitions de la force armée,
- des arrêtés de conflit,
- des décisions afférentes à la création des communautés de communes,
- des déférés préfectoraux

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Jean-Paul LACOUTURE**, la délégation de signature sera exercée par M. Christian CHASSAING, secrétaire général de la préfecture du Gers.

Article 3 : Délégation de signature est donnée à **M. Jean-Paul LACOUTURE**, dans le cadre des permanences qu'il est amené à assurer, à l'effet de signer sur tout le territoire départemental, à l'instar de celle exercée en qualité de directeur des services du Cabinet :

- Arrêtés décidant de la reconduite à la frontière d'un étranger en application de l'article L 511 du Code de l'Entrée, du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile (CESEDA)
- Décisions de maintien en local administratif ne dépendant pas de l'administration pénitentiaire, de l'étranger faisant l'objet d'un arrêté de reconduite à la frontière en application de l'article L 551 du Code de l'Entrée, du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile (CESEDA)
- Mémoires en défense devant les tribunaux de l'Ordre administratif et judiciaire dans le cadre de l'exécution des mesures d'éloignement du territoire français ;
- Délivrance de passeports et d'arrêtés portant suspension du permis de conduire ;
- Arrêtés concernant les animaux errants ou dangereux ;
- Transport de corps à l'étranger ;
- Dérogation aux délais d'inhumation et d'incinération

Article 4 : Délégation de signature est donnée à **Madame Laurence CALVET**, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre mer, secrétaire générale de la sous-préfecture de Condom, à l'effet de signer, pour l'arrondissement et sous le contrôle et la responsabilité du sous-préfet de CONDOM :

• **les correspondances courantes :**

- correspondances n'emportant pas décision
- accusé de réception des pièces,
- récépissés de déclaration d'association et la correspondance afférente,
- demandes d'extrait n° 2 des casiers judiciaires
- récépissés de déclaration d'une manifestation sportive

• **les actes et les décisions suivants en matière de police générale:**

- délivrance des carnets de forains et nomades
- attestations de délivrance de permis de chasser

Article 5 : L'arrêté préfectoral du 19 mars 2012 donnant délégation de signature à Monsieur Dominique GILLES, sous-préfet de CONDOM, est abrogé.

Article 6 : M. le Secrétaire Général de la préfecture du Gers et M. le directeur des services du cabinet du Préfet sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat.



Auch le 02 avril 2012

Le Préfet,

Etienne GUEPRATTE